

## MAIRIE DE VILLE

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 Février 2022

**Présents :** Mmes et Ms Philippe Barbillon - David Cresson - Christophe Carton –Marie-José Pont – Morgan Isaac – Yoann Dejonghe – Stéphane François - Brigitte Caron – Sylvie Merklen - Jasmine Defacque - Elisabeth Chevallier, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Antoine Caumartin. Cédric Porcheur.

**Procurations :** Mary Parente à David Cresson. Guy Illoul à Marie-José Pont.

**Secrétaire de séance :** Morgan Isaac.

#### **Présentation du rapport d'activités 2021 et des projets 2022 de l'association « Histoire de... » par Madame Nathalie Colinet**

Madame Nathalie Colinet présente au conseil municipal le rapport d'activités 2021 d'Histoire de... ainsi que les divers projets pour 2022.

#### **Présentation de la compétence vidéoprotection du SMOTHD par Monsieur Thierry Gilles (Chargé de mission Oise Vidéoprotection au Conseil Départemental de l'Oise)**

Monsieur Thierry Gilles expose au conseil municipal la compétence vidéoprotection du SMOTHD.

#### **Adhésion de la Commune de Ville à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD)**

Vu l'adhésion de la Commune au SMOTHD via la Communauté de Communes du Pays Noyonnais,

**Considérant** qu'avec l'adhésion à cette compétence, la commune de Ville s'inscrit dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, afin de renforcer la sécurité de ses administrés,

**Considérant** qu'une partie des services exercés s'inscrit en lien avec les services de l'Etat, dans une démarche expérimentale ;

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité, pour adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, approuver les conditions techniques, administratives et financières, accepter de transférer au SMOTHD les missions d'exercice de la compétence « vidéoprotection ».

#### **Renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique – choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, il convient de procéder au choix du bureau d'études pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Trois offres ont été reçues :

- **C-Tech** pour une offre de 8 840.00€ HT soit 10 608.00€ TTC
- **Protecn** pour une offre de 7 800.00€ HT soit 9 360.00€ TTC
- **BE2M Réseaux** pour une offre de 5 410.00€ HT soit 6 492.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, au cabinet d'études **BE2M Réseaux** pour le montant de 5 410.00€ HT, l'offre étant la moins disante.

#### **Modification du plan de financement de la délibération N° 202153 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de requalification de la rue de la Pâturrelle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de requalification de la rue de la Pâturrelle et présente le dossier de demande de subvention établi par la société DEGAUCHY pour la partie « travaux » et par la société C-Tech pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contenance du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

-sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au taux de 37%

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-suite au devis réactualisé des prix de l'entreprise Degauchy, en conséquence de la crise sanitaire et de la hausse des prix des matériaux de construction, modifie le plan de financement comme suit :

#### **Pour la requalification de la rue de la Pâturrelle :**

• Montant estimatif des travaux :	256 630.00 € HT
• Montant des honoraires AMO :	10 575.00 € HT
• Montant estimatif total :	267 205.00 € HT
• Subvention DETR (40% plafonné sur 150 000€) :	60 000.00 €
• Subvention Conseil Départemental (37% du montant HT) :	98 865.00 €
• Reliquat à charge de la commune :	108 340.00 € HT

**Modification du plan de financement de la délibération N° 202154 - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de requalification de la rue de la Pâturelle (voirie rurale)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de requalification de la rue de la Pâturelle et présente le dossier de demande de subvention établi par la société DEGAUCHY pour la partie « travaux » et par la société C-Tech pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 40% plafonné sur 150 000 €
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- suite au devis réactualisé des prix de l'entreprise Degauchy, en conséquence de la crise sanitaire et de la hausse des prix des matériaux de construction, modifie le plan de financement comme ci-dessus.

**Modification du plan de financement de la délibération N° 202156 - Demande de subvention au Conseil Départemental, pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au taux de 37%
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- suite à la mise à jour du règlement DETR 2022 modifie le plan de financement comme suit :

**Pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique :**

• Montant estimatif des travaux :	81 934.00 € HT
• Montant des honoraires AMO :	5 410.00 € HT
• Montant estimatif total :	<b>87 344.00 € HT</b>
• Subvention Conseil Départemental (37% du montant HT) :	32 317.00 €
• Subvention FIPDR (20% du montant HT) :	17 468.00 €
• Subvention DETR (40% plafonné sur 20 000€ soit 23%) :	<b>20 000.00 €</b>
• Reliquat à charge de la commune :	<b>17 559.00 € HT</b>

**Modification du plan de financement de la délibération N° 202157 - Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S au taux de 20%
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- suite à la mise à jour du règlement DETR 2022 modifie le plan de financement comme ci-dessus.

**Modification du plan de financement de la délibération N° 202158 - Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 40% plafonné sur 20000 €
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- suite à la mise à jour du règlement DETR 2022 modifie le plan de financement comme ci-dessus.

**Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S pour la mise en place d'une alarme d'alerte PPMS « attentat-intrusion » et d'un vidéophone à l'école maternelle Louis Lambert Semé**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de mise en place d'une alarme d'alerte PPMS « attentat-intrusion » et d'un vidéophone à l'école maternelle Louis Lambert Semé, et présente le dossier

de demande de subvention établit par la société Prev'inter77 pour la partie « alarme d'alerte attentat-intrusion » et par la société 2JE pour la partie « vidéophone ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

**-sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S pour la sécurisation de notre établissement scolaire au taux de 80%**

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-établit le plan de financement comme suit :

**Pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique :**

• Montant estimatif des travaux HT :	1 685.00 € HT
• Montant estimatif des travaux TTC :	2 022.00 € TTC
• Subvention FIPDR (80% du montant HT) :	1 348.00 €
• Reliquat à charge de la commune :	<b>674.00 € TTC</b>

**Adhésion de la commune d'Angicourt au SEZEO**

Vu la délibération du 13 octobre 2021 par laquelle la commune d'Angicourt sollicite son adhésion au SEZEO pour les compétences obligatoires qu'il exerce. Considérant que l'ensemble des communes membres doit être consulté pour rendre un avis sur cette demande d'adhésion dans un délai de 3 mois,

**Monsieur le Maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Angicourt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte.

**Délibération portant débat sur les garanties de la protection accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et donnant mandat au Centre de Gestion de l'Oise**

Les employeurs publics territoriaux pouvaient participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « mutuelle santé »
- L'assurance « prévoyance – maintien de salaire »

A partir du 1er janvier 2025 (volet Prévoyance) et du 1er janvier 2026 (volet Santé) cette participation de l'employeur va devenir obligatoire.

Pour accompagner les collectivités dans ces démarches complexes, le Centre de Gestion – conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique – va organiser une consultation groupée pour les employeurs qui le souhaitent. Cette consultation est ouverte à toutes les collectivités et établissements qui le souhaitent y compris celles et ceux qui disposent déjà d'une solution Santé et Prévoyance comme c'est le cas à Ville.

Suite au débat, le conseil municipal souhaite donner mandat au Centre de Gestion pour négocier au mieux ces couvertures santé et prévoyance sachant que la commune pourra bénéficier de ces contrats mais sans se créer d'obligation. A l'issue de la consultation, la commune reste libre de souscrire ou non.

**Questions diverses**

**Hauts-de-France Propres**

Comme chaque année, l'association des Pêcheurs et l'association des Chasseurs vous donnent rendez-vous le dimanche 20 mars 2022 à la pisciculture d'Evricourt à 9 heures afin de nettoyer la nature. On compte sur vous !

**Bilan de l'association des Galopins 2021**

Monsieur David Cresson expose au conseil municipal le bilan 2021 de l'association des « Galopins ».

Fait à Ville, le 21 février 2022  
Le Maire, Philippe BARBILLON



